Image not found or type unknown

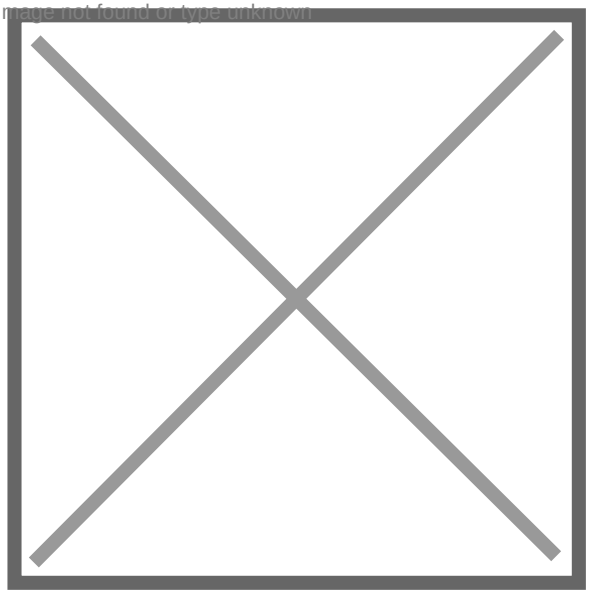

Plaque non conforme lors accrochage litige avec l'assurance

Par **iannou**, le **16/10/2015** à **16:23**

Bonjour,

est ce qu'une plaque d'immatriculation pas encore mise à jour (gravure en cours) dans la cas d'un accrochage peut nuire à la bonne exécution de la prise en charge par mon assurance qui elle, a la nouvelle immatriculation? Sachant que la personne qui m'a accrochée à relevé le N° de l'ancienne plaque et l'a communiqué à son assurance
Dans l'attente de vos avis . . .

Par **moisse**, le **17/10/2015** à **10:07**

Vous avez transmis à l'assureur copie de la carte grise qui porte aussi l'ancien numéro d'immatriculation du véhicule assuré.
Sauf si vous avez mis un temps considérable à effectuer le changement de plaque, l'assureur ne pourra pas refuser la mise en mouvement de ses garanties.
Mais il va certainement vous interroger ou interroger l'ancien titulaire de la CG.
[citation]Sachant que la personne qui m'a accrochée à relevé le N° de l'ancienne plaque et l'a communiqué à son assurance[/citation]
Vous avez donc établi un constat et transmis celui-ci rapidement je pense.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2015** à **10:14**

Bonjour iannou,

Hormis ce problème d'assurances, en cas de contrôle par les FDO vous deviez faire poser les nouvelles plaques dès que vous aviez en main votre nouvelle carte grise (pas de délai prévu par les textes, l'immatriculation du véhicule doit correspondre à celle figurant sur la carte grise) faute de quoi vous pourriez être verbalisé pour "circulation avec de fausses plaques". Les garagistes vous font vos nouvelles plaques immédiatement et vous les posent dans la foulée donc cela demande moins d'1/2 heure.

Par **iannou**, le **22/10/2015** à **17:11**

ok merci pr vos éclaircissements. Effectivement l'assureur de l'autre partie demande 1 explication sur la non correspondance des plaques le jour de l'accrochage; qu'on va fournir ss tardé!
A+

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés